



Bilan de la concertation préalable Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France

Rappel de la réglementation	1
Déclaration d'intention & engagements de la Communauté de communes	2
Mise en œuvre de la concertation préalable	2
1. Mobilisation initiale	3
2. Atelier de partage du diagnostic et sondages sur les enjeux prioritaires	3
3. Forum participatif	4
4. Ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions	5
5. Schéma récapitulatif de la méthode de construction de la stratégie et du programme d'actions	5
6. Comités de pilotage	5
Synthèse / Les apports de la concertation	6
Annexes	6
7. Déclaration d'intention	6
8. Outils de communication utilisés	6

Rappel de la réglementation

Les Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et, de ce fait, entrent dans les champs de la concertation préalable. (1)

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté de communes a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement. (2)

(1) Définition de la concertation préalable :

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (d'après le code de l'environnement)

(2) Article L121-16 du Code de l'environnement

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme.

Déclaration d'intention & engagements de la Communauté de communes

La déclaration d'intention relative à l'élaboration du PCAET a été signée le 20 septembre 2020 et prévoyait les dispositions suivantes :

- 1 séminaire de sensibilisation des élus et des agents ;
- 1 réunion de mobilisation des acteurs locaux (agriculteurs, entreprises, associations, grand public, etc...);
- 1 atelier de partage du diagnostic et 1 atelier de finalisation des objectifs territoriaux et de la stratégie partagée pour les acteurs locaux ;
- 2 sessions d'ateliers de co construction du programme d'actions ;
- Création d'un forum numérique afin d'échanger avec le grand public et les acteurs tout au long de l'élaboration du PCAET.

(Cf. annexe 1).

La déclaration d'intention a été affichée de façon régulière d'octobre à novembre au panneau officiel de la Communauté de communes et était accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de communes <https://www.ccpif.fr/wp-content/uploads/2021/01/declaration-dintention-PCAET.pdf>

et sur le site internet de la DDT 78

<https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/22543/134456/file/declaration%20d%20intention%20PCAET%20CCPIF.pdf>

Mise en œuvre de la concertation préalable

La concertation des différents acteurs a été plus particulièrement appuyée lors du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET (mobilisation initiale) et lors de la construction du plan d'actions.

Un forum numérique a en outre permis de garantir la participation du public durant toute l'élaboration du PCAET.

Des partenaires institutionnels ont été invités et ont participé aux comités techniques qui ont ponctué la démarche.

- Composition du **Comité Technique** : GRDF, Chambre d'agriculture, Energie Solidaires, SEY 78, DDT78, CEREMA, DRIEE IDF.
- Composition du **Comité de Pilotage** : membres de la commission environnement de la CCPIF.

1. Mobilisation initiale

L'élaboration du PCAET nécessite, dès le début de la démarche, de communiquer et de sensibiliser largement sur les thématiques climat, air et énergie, afin d'assurer la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.

Mobilisation interne

La mobilisation interne a été réalisée sur un temps fort :

- Séminaire de lancement dédié aux maires :
 - 15 décembre 2020 - 18 maires du territoire

Mobilisation des acteurs locaux et du grand public

La mobilisation externe a été réalisée et animée B&L evolution et Etik Press sur quatre temps forts :

- Réunion de mobilisation des associations :
 - le 16 mars 2021 – 10 personnes
- Réunion de mobilisation des entreprises :
 - le 18 mars 2021 – 2 personnes
- Réunion de lancement grand public
 - le 18 mars 2021 – 40 personnes
- Réunion de mobilisation des agriculteurs :
 - le 16 mars 2021 – 2 personnes
- Réunion de mobilisation du grand public- restitution du diagnostic :
 - le 05 mai 2021 – 30 personnes

La communauté de communes a utilisé divers outils et supports de communication

- Flyers
- Affiches
- Courriers
- Mailing
- Banderoles
- Site des communes et de la communauté de communes
- Journal intercommunal

(Cf. visuels en annexes)

2. Atelier de partage du diagnostic et sondages sur les enjeux prioritaires

Un atelier de partage du diagnostic a été organisé en visioconférence. Un total de 26 participants se sont connectés et ont pu découvrir les chiffres clés du diagnostic ainsi que répondre à des sondages en direct sur les enjeux prioritaire dans chaque thématique.

Extrait de sondage réalisé dans le cadre de cet atelier :

« Dans la thématique 'Habitat et Urbanisme' quelles sont les 2 propositions les plus importantes ? »



Les résultats de ces sondages ont été communiqués aux élus et ont participé à formuler la proposition d'orientations stratégiques pour le PCAET.

Par exemple, dans le volet Habitat et Urbanisme la première orientation retenue dans le programme d'actions est la suivante :

H1 : Accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation de logements et de sobriété énergétique

On retrouve ici les 2 thèmes forts soulignés par le sondage – **rénovation** des logements existants et **sobriété**

3. Forum participatif

Un forum en ligne a été mis en place pendant la phase d'élaboration du PCAET. Cet outil a permis de rendre accessible en ligne les synthèses thématiques du diagnostic, de recevoir des contributions et de garantir la participation des citoyens :

- Ouverture du Forum citoyen en mars 2021 et clos à l'été 2022.
- Ouvert à tous sur l'URL suivant www.climat-ccpif.fr
- 40 inscrits



4. Ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions

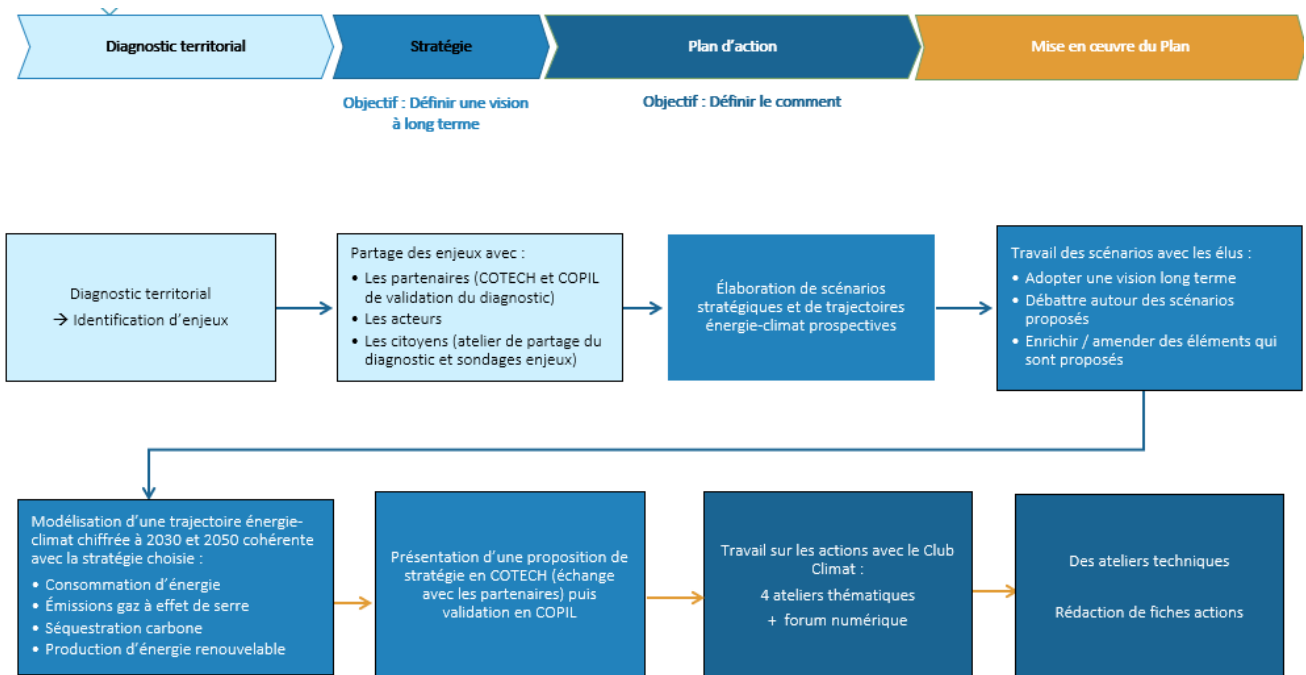
Les ateliers ont été animés par Etik Press qui travaille en partenariat avec B&L Evolution.

Le 09/11/21 atelier BATI / HABITAT	20 participants
Le 16/11/21 atelier MOBILITE / TRANSPORT	9 participants
Le 23/11/21 atelier AGRICULTURE / BIODIVERSITE / DECHETS	17 participants
Le 30/11/21 atelier ECONOMIE /TOURISME/DECHETS	10 participants
Le 07/12/21 atelier NOUVELLES ENERGIES/ SENSIBILISATION	22 participants

Ces ateliers thématiques ont fait l'objet de comptes-rendus reprenant les points abordés ainsi que les propositions des partenaires, repris en annexe 3. Les ateliers ont ainsi permis d'établir un pré-programme d'actions (contenant près de 100 actions), qui a ensuite fait l'objet d'arbitrages et de priorisation par les élus. Le programme issu de ces discussions a alors été affiné (techniquement, juridiquement, budgétairement...) avec les partenaires institutionnels et les services de la Communauté de Communes pour être traduit sous forme de fiches-actions opérationnelles.

Cf. compte-rendu des ateliers en annexes

5. Schéma récapitulatif de la méthode de construction de la stratégie et du programme d'actions



6. Comités de pilotage

Chaque étape d'élaboration du PCAET (diagnostic – stratégie – programme d'actions) a été validée par un comité technique, regroupant les partenaires, puis par un comité de pilotage composé d'élus.

- Le 12/02/21 COPIL diagnostic
- Le 01/03/21 COTECH diagnostic
- Le 05/05/21 Réunion des maires pour valider la stratégie
- Le 04/06/21 COTECH stratégie

- Le 10/06/21 COPIL stratégie
- Le 06/12/22 COTECH Programme d'actions
- Le 13/12/22 COPIL Programme d'actions

Synthèse / Les apports de la concertation

Les ateliers ont permis d'établir un préprogramme d'actions, qui a ensuite fait l'objet d'arbitrages et de priorisation par les élus.

Le programme issu de ces discussions a alors été affiné (techniquement, juridiquement, budgétairement...) avec les partenaires institutionnels et les élus de la communauté de communes pour être traduit sous forme de fiches-actions opérationnelles.

Des 100 actions du pré-programme d'actions (issus des ateliers de concertation thématiques) nous arrivons aux 43 actions du Programme finale grâce à un travail de fusion de plusieurs actions, d'élimination des redondances et de filtre

Annexes

7. Déclaration d'intention

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes les Portes de l'Île de France (CCPIF)

Déclaration d'intention

Article L 121-18 du code de l'environnement

1. Motivations et raison d'être du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Depuis sa formation au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes les Portes de l'Île de France fait partie des EPCI ayant pour obligation d'élaborer un PCAET.

Par Conseil Communautaire du 4 décembre 2019, la CCPIF a validé son engagement dans l'élaboration d'un PCAET.

Cette démarche sera une opportunité pour la CCPIF d'identifier ses marges de progrès afin de réduire au niveau du territoire l'impact environnemental de ses activités et les consommations d'énergie.

Cette démarche permettra de lancer une dynamique de développement durable sur le territoire et de fédérer les acteurs (habitants, associations, collectivités locales, élus, entreprises, ...) du territoire autour d'un projet commun.

Le PCAET sera constitué d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le bureau d'étude qui accompagne la CCPIF est en cours de validation.

2. Plans ou programmes dont découle le PCAET

La réalisation du PCAET de la CCPIF s'inscrit dans un cadre réglementaire reposant sur :

- L'accord de Paris (COP 21) ratifié par la France le 4 novembre 2016 et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.
- Les directives européennes fixant des objectifs pour l'horizon 2020 (par rapport aux émissions de 1990) adopté en 2008 :
 - Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre
 - Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
 - Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de l'énergie

En matière de qualité de l'air, deux directives européennes fixent des valeurs limites d'émission et de concentration pour certains polluants dispersés dans l'air : les particules fines, les oxydes d'azote l'ozone, le dioxyde de soufre, etc. La directive 2008 concerne la qualité de l'air ambiant (2008/50/CE) et la directive cadre de 1996 concerne l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant (96/62/CE).

- Au niveau national, La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et son décret d'application fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030,
 - Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.
- Au niveau régional, le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2012 et le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) 2017-2020, approuvé par arrêté inter préfectoral le 31 janvier 2018, constituent le cadre de référence pour le PCAET, qui doit être compatible avec ces deux documents (article L229-26 du code de l'environnement).

Communauté de Communes des Portes de l'Île de France

Z.A Le Clos Prieur - Rue Solange Boutel

78840 Freneuse

Tél : 01.30.93.16.72 / Fax : 01.30.42.21.29

Mail : accueil@ccpif.fr

SIRET 200 071 074 00013

3. Liste des communes concernées par le PCAET

Le territoire concerné est celui de la Communauté de Communes les Portes de l'Île de France composé des communes suivantes :

Bonnières sur seine, Freneuse, Bréval, Bennecourt, Limtez-Villez, Blaru, Boissy Mauvoisin, Chaufour les bonnières, Cravent, Gommecourt, Notre Dame de la Mer, La Villeneuve en Chevré, Lommoye, Mernerville, Moisson, Neauphlette, Saint Illiers le Bois, Saint Illiers la Ville.

4. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

En parallèle de l'élaboration du PCAET, une évaluation environnementale stratégique doit être menée. Elle permettra d'intégrer l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées.

Elle est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Cette évaluation donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (article R122-20 du code de l'environnement).

5. Modalités de concertation préalable du public

Au-delà des agents et des élus des collectivités, des réunions seront définies avec le bureau d'étude afin d'inclure le maximum d'acteurs du territoire (entreprises, associations, commerçant, écoles, agriculteurs, etc.) tout au long de l'élaboration du PCAET.

Il est prévu, au minimum ;

- 1 séminaire de sensibilisation des élus et des agents ;
- 1 réunion de mobilisation des acteurs locaux (agriculteurs, entreprise, associations, grand public, etc.) en fin d'état des lieux ;
- 1 atelier de partage du diagnostic et 1 atelier de finalisation des objectifs territoriaux et de la stratégie partagée pour les acteurs locaux ;
- 2 sessions d'ateliers de co construction du programme d'action.
- Création d'un forum numérique afin d'échanger avec le grand public et les acteurs tout au long de l'élaboration du PCAET.

Les dates de réunions et d'ateliers seront communiquées sur le site de la CCPIF et relayées par les communes. L'état d'avancement du PCAET sera également relayé sur le site de la CCPIF et le bulletin intercommunal.

La présente déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la CCPIF : <https://ccpif.fr>.

A Freneuse, le 20 septembre 2020



Le président
Alain PEZZALI

8. Outils de communication utilisés

- Une identité visuelle pour le Plan Climat

Logo de la démarche



- Une page dédiée sur le site de la Communauté de communes.



Plan climat



La CCPIF s'engage dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour mener à bien une politique climatique et énergétique adaptée à son territoire.

Pourquoi un PCAET ?



Nous sommes actuellement en plein bouleversement des équilibres naturels, fortement accéléré par l'activité humaine. Les déforestations pour alimenter nos modes de consommation, l'épuisement des ressources énergétiques fossiles sur lesquelles se base le fonctionnement du monde actuel, participent au changement climatique rapide et de grande ampleur.

Ce changement climatique engendra des crises majeures au niveau de l'agriculture, de la biodiversité, des flux migratoires de réfugiés climatiques et des catastrophes naturelles qui se multiplieront.

Dans ce contexte, il devient urgent et capital de produire et consommer différemment afin de réduire notre impact.

- Des relais dans les journaux municipaux et sur les sites municipaux

Extrait du journal municipal de Freneuse



P.C.A.E.T. PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Lancement du Forum citoyen et du Club Climat pour inventer nos solutions, ici, maintenant.

Découvrez le diagnostic carbone de votre territoire et réagissez !

C'est avec l'ensemble de vos remarques et de vos propositions que sera élaboré ce Plan Climat.

Le P.C.A.E.T. se construit avec l'ensemble des acteurs du territoire dont vous faites partie. Soyez acteurs, participez.

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.)** du territoire pour contribuer à réduire l'ampleur du changement climatique.
- **Préservation de la qualité de l'air** pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante.
- **Adaptation du territoire aux effets du changement climatique** face à sa vulnérabilité initiale.

Ce plan d'action sera élaboré de façon totalement participative, grâce à plusieurs ateliers de travail numériques et physiques ouvert à tous.

Inscrivez-vous dès maintenant au Club Climat en indiquant vos coordonnées, par mail, à planclimat@ccpif.fr. **Agissons ensemble.**

planclimat@ccpif.fr • climat-ccpif.fr/

Extrait du site du Chauffour-les-Bonnières <https://chauffourlesbonnieres.fr/>

Ateliers participatifs « Plan climat »

Publié le 23/10/2021 - 01:21



La Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France organise des ateliers citoyens autour des problématiques climatiques dans le cadre de l'élaboration d'un futur « Plan climat ».

Ces ateliers sont ouverts à toutes et à tous. Votre participation est importante pour recueillir vos souhaits, vos questionnements et vos habitudes de vies, dans le but de lutter au mieux contre le réchauffement climatique et faire en sorte de réaliser un plan d'action qui collera au mieux à vos préoccupations et votre vie quotidienne.

Rendez-vous

les mardis soir de 19h à 21h :

ZA Le Clos Prieur
Rue Solange Boutel
78840 Freneuse

Calendrier et thématiques des ateliers :

9 novembre : atelier n°1 – Bâti et habitat
16 novembre : atelier n°2 – Mobilité et transports
23 novembre : atelier n°3 – Agriculture et biodiversité
30 novembre : atelier n°4 – Économie et déchets
7 décembre : atelier n°5 – Nouvelles énergies et sensibilisation

Inscription obligatoire par mail : planclimat@ccpif.fr

Vous pouvez également intervenir sur le forum : climat-ccpif.fr

Des flyers et affiches

9. Compte-rendu des ateliers thématiques de construction du Programme d'actions